

MAIRIE LABARTHE RIVIERE  
31800

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 15 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le *quinze du mois de septembre*, à *vingt heures*, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *LABARTHE RIVIERE*, sous la présidence de *Mme Claire VOUGNY*, Maire de LABARTHE RIVIERE, dûment convoqués le 09/09/2022.

**Présent(s) :** MM VOUGNY, CAZAUX, DULAC, DAVAND, GOUZENES, PARMEGIANI, DUPLA, LAFFORGUE, PELLIZZARI, LAMOURE, ADOUE, NASSANS

Formant la majorité des membres en exercice.

**Procuration :** -

**Absent(s) excusé(s) :** -

**Absent(s) :** MME PLASSIN

Le secrétariat a été assuré par : MME PARMEGIANNI

Nombre de Membres en exercice :	13
Nombre de Membres présents :	12
Nombre de suffrages exprimés :	12
Votes Pour :	12
Votes Contre :	0
Abstention :	0

N°2022\_048

**Objet : MODIFICATION DES TARIFS LOCATION DE SALLES COMMUNALES**

Madame le Maire propose de revoir les tarifs de location des salles communales, suite à l'analyse des bilans annuels de consommation d'énergie.

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer une augmentation des tarifs sur la période du 15 octobre au 1<sup>er</sup> mai de chaque année, afin de prendre en compte les frais liés à l'utilisation du chauffage.

En conséquence, les nouveaux tarifs de location des salles communales appliqués seront désormais les suivants à compter du 15 octobre 2022 :

<u>NOM DE LA SALLE</u>	<u>PRIX DU 15/10 AU 01/05</u>	<u>PRIX DU 2/05 AU 14/10</u>
La Halle	280,00 €	200,00 €
Les Thermes	200,00 €	150,00 €
Camon	110,00 €	80,00 €

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Claire VOUGNY.



Publiée le : 22/09/2022

Transmise au Représentant de l'État le : 22/09/2022

M./Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.